

GESTION PARTENARIALE ET SUIVI DES SITES

ENJEUX

Suivi des sites protégés – ancrage territoire

Les sites du Conservatoire ne sont pas coupés du contexte local, leur accès est libre dans la mesure où la sensibilité du site le permet. L'appropriation des enjeux par les communes et usagers du site est essentielle pour asseoir leur protection dans le temps. Les pratiques des usagers (chasseurs, pêcheurs, promeneurs, ...) du site doivent être compatibles avec les enjeux de sa protection. La mission territoriale est l'interlocuteur du Conservatoire à l'échelle Intercommunale, pays (PLUI, SCOT), Départementale (ENS) et assure auprès de ces structures un rôle d'expert de la protection du patrimoine naturel. L'animation du réseau de sites ou suivi de sites se fait en partenariat avec l'échelle locale (commune, usagers, ...), tout en veillant à ce que la protection d'un site s'intègre aux enjeux multiples du territoire (synergie territoriale). L'animation du réseau de sites est un axe fondamental du Conservatoire, sans lequel il serait possible de perdre la protection d'un site. Elle permet un lien constant avec le territoire, qui peut être réalisé par des bénévoles. La mission d'animation de ce réseau et le suivi des sites consistera en 2025 :

- Assurer la mise en œuvre des opérations codées AD dans les plans de gestion ? : relations avec les collectivités locales, les usagers du site, coordination et programmation des études prévues au plan de gestion, suivi des travaux, surveillance du site,
- A présenter les nouveaux plans de gestion aux collectivités concernées qui en feront la demande (suite à l'envoi d'un courrier de proposition).
- A assurer un suivi administratif et technique des conventions et baux avec les exploitants agricoles et piscicoles travaillant sur les sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (rédiger les contrats avec les agriculteurs, les pisciculteurs et en assurer le suivi). Près de 250 exploitants agricoles (1862ha), 7 pisciculteurs (950ha), ce qui représente 184 contrats à suivre,
- Répondre aux attentes du territoire en lien avec les sites naturels protégés : demandes des maires, usagers des sites (agriculteurs, chasseurs, pisciculteurs, ...), des conservateurs bénévoles, des collectivités (suivi partenarial),
- Assurer des missions de surveillance des sites ? : Vérification de l'intégrité du site ? : limites, principe d'alerte des missions sur les problèmes envisagés, suivi des aménagements,
- Assurer le lien avec les conservateurs bénévoles des sites dans un objectif de démultiplication,
- Participation à l'élaboration des plans de gestion, tout en associant les conservateurs bénévoles, les organismes ressources et les acteurs locaux aux échanges d'information et de concertation,
- Maintenir des liens permanents avec les structures fédératrices, professionnelles, institutionnelles ou associatives concernées par la problématique du patrimoine naturel ou à l'usage direct d'un site protégé (Chambre d'Agriculture, Fédération de Pêche, de Chasse, OFB, SAFER, ...).

La mission territoriale peut s'appuyer sur plus d'une centaine de conservateurs bénévoles, véritables relais locaux pour la mise en œuvre de certaines de ces actions.

Dans un objectif de développement, d'échange et de partage des expériences et savoirs, le Conservatoire a validé la mise en place de **pôles de compétences et de commissions «?Milieux?»**.

Les pôles de compétences ont pour objectif ?:

- D'améliorer la protection et la gestion des grands types de milieux en traitant de manière approfondie en configuration inter-missions, des sujets techniques, scientifiques, réglementaires, territoriaux (géographiques) et partenariaux en lien avec le thème de travail,
- De contribuer à la mise en commun des connaissances au niveau des salariés et des bénévoles.

Un référent milieux est nommé par mission ainsi qu'un animateur de pôle.

En 2025, 2 pôles et commissions seront actifs ? : étang et pelouses. Deux autres pôles sont en cours de création : Forêt et Prairies

Participation aux commissions, groupes de travail

Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine participe en tant qu'expert à des commissions, comités de pilotage ou comités de gestion d'espaces naturels. Il apporte son expérience en animation partenariale et ses connaissances scientifiques sur les habitats naturels et les espèces présentes.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine participe à l'élaboration et à l'accompagnement des politiques liées à l'aménagement et à la gestion du territoire lorrain

Suivi des projets d'aménagement

La mission territoriale apporte également sa vigilance et son expertise vis-à-vis de projets d'aménagement qui sont susceptibles d'avoir un effet négatif sur les sites protégés par le Conservatoire.

Informations générales

Référent :
Perez diss Anne

Axe objectif :
Gérer - Objectif Opération n°2

Objectif région :
Aucun lien

Objectif Lorraine :
objectif 2 - Objectif 2

Projets :
Aménagement (aménagement)
(2024)
Commissions (commissions) (2024)
GPSS (gpss) (2021)

Dernière mise à jour :
08/04/2025

Synthèse financière

Recettes

Subventions :
0,00 €

Autofinancement :
0,00 €

Autres :
0,00 €

Total recettes :
0,00 €

Dépenses

Personnel :
0,00 €

Fonctionnement :
0,00 €

Investissement :
0,00 €

Total dépenses :
0,00 €

